



**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
de l'ECOLE DEPARTEMENTALE de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES  
le 17/09/2009  
CONSEIL GENERAL**

**PRESENTS :**

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Gilbert MARY, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- Mme Catherine CHESNAIS, Adjointe au Maire de Péone-Valberg,
- Mme Evelyne COLLE, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Georges CORNIGLION, Adjoint au Maire de Roquebillière,
- Mme Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Conseillère Municipale de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Mme Dominique FLAVIN-COHEN, Conseillère Municipale de Carros,
- Mme Bernadette FORESTIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Tende,
- M. Philippe IPPOLITO, Adjoint au Maire de Clans,
- M. Bertrand MORIN, Conseiller Municipal de Sospel.

**REPRESENTES :**

- M. Marc CONCAS, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Alain FRERE, Vice-Président Conseil Général des AM, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- Mme Anne SATTONNET, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Gérard SPINELLI, Conseiller Général,
- M. Patrick TAMBAY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Guy COMMINCIOLI, Conseiller Municipal d'Andon, Thorenc,
- M. Roger LEMOUTON, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- Mme Christine PRATICO, Adjointe au Maire de Guillaumes,
- Mme Josiane VACCARI, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya.

**ABSENTS :**

- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- M. René GILLY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Marie-Louise GOURDON, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette,
- M. Patrick MOTTARD, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Caroline MURRIS, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. René VESTRI, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,



Avenue Paul-Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSECOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS  
ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAL



(suite)

- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- M. Bernard DARCHY, Adjoint au Maire de Roquestéron,
- M. Luc FALIBOIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Danièle GASTALDI, Adjointe au Maire de Valdeblore,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme Jacqueline MAIFFREDI, Adjointe au Maire de Lantosque,
- M. Bernard TORRE, Conseiller Municipal de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- M. Yann PRIOUT, Adjoint au Maire de Gillette.

**EXCUSES :**

- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- Mme Danièle DAO-LENA, Adjointe au Maire de Villars-sur-Var,
- Mme Francine SOMARIA, Membre d'Honneur, Mairie de Gillette.

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental.
- M. Didier ROCHETTE, Sous-Directeur de la Culture du Conseil Général.
- M. Claude VANDAMME, Directeur Adjoint de l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale de Musique.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Budget Supplémentaire 2009
2. Questions orales
3. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant le Président du Conseil Général, M. Eric CIOTTI, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents. Il excuse le Docteur Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général et rappelle combien son action est importante en faveur de l'Ecole Départementale de Musique et dans le domaine de la Culture. Il excuse également le Directeur Général, M. Roger BRUN, en arrêt maladie.

**1. Budget supplémentaire 2009**

Le Président donne lecture du budget supplémentaire du Syndicat Mixte pour l'année 2009. Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide de voter le budget supplémentaire 2009 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement .....	75 091.32 €
	Investissement .....	<u>46 000.00 €</u>
	<b>Total</b>	<b>121 091.32 €</b>
RECETTES :	Fonctionnement .....	75 091.32 €
	Investissement .....	<u>46 000.00 €</u>
	<b>Total</b>	<b>121 091.32 €</b>
<b>ONT VOTE :</b>	<b>Pour</b>	<b>= 22</b>
	<b>Contre</b>	<b>= 0</b>
	<b>Abstention</b>	<b>= 2</b>

Le Président remercie l'ensemble des membres pour leur confiance. Il tient à souligner que l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes a été l'un des seuls organismes dont le budget a été revu à la hausse grâce à l'intervention et au soutien du Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes en faveur de la culture au bénéfice des populations du moyen et haut pays niçois.

Le Président rappelle qu'à la dernière réunion du Comité Syndical, il avait été débattu des difficultés de trésorerie rencontrées par le Syndicat Mixte lors de la fin de l'année 2007 d'où la création d'un fond de réserve d'un montant de 50 000 € permettant au Syndicat Mixte de clôturer les fins d'année sans problème.

M. TREHIN précise que cette somme inscrite en dépense sur la ligne 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » est désormais appelée à être réinscrite, sur la même ligne, à chaque budget supplémentaire ainsi qu'en recettes d'investissement sur la ligne 158 « autres provisions pour risque », réserve suffisante permettant d'honorer chaque mois les salaires et charges du Syndicat Mixte. Il s'agit aujourd'hui d'une question réglée au niveau budgétaire.

## **2. Questions orales : néant**

## **3. Questions diverses :**

M. THAON dresse un bilan positif de la rentrée scolaire. Il a participé à la tournée des centres d'enseignement qui permet à la direction et à l'équipe enseignante d'accueillir les parents d'élèves en les informant des disciplines ouvertes et emplois du temps pour l'année scolaire 2009-2010.

Un rapport sera effectué à l'issue de ces visites dressant un bilan sur les effectifs, occupations de salles et diverses questions pratiques posées par les adhérents. Les cours débuteront la semaine du 21/09/2009.

Divers documents sont remis aux membres :

- Bilan d'activités musicales 2008/2009, il s'agit du press-book qui recense les auditions d'élèves, présentations instrumentales, les concerts de professeurs.
- Nouvelle fiche d'inscription pour l'année 2009-2010 et droits d'inscription annuels.
- Dossier de présentation des interventions musicales en milieu scolaire 2009/2010, bilans et réalisations 2008/2009
- Planning des concerts de l'Ecole de Musique pour le premier trimestre 2009.

M. ROCHETTE souligne la participation de l'Ecole Départementale de Musique aux soirées estivales organisées par le Conseil Général ainsi que pour les événements à venir et notamment le grand rassemblement de « C'est pas classique » les 6, 7 et 8 novembre 2009. Il s'instaure ainsi une nouvelle dynamique autour de la musique classique. Il indique que l'Ecole Départementale a été l'une des premières institutions à être au côté du Conseil Général lors du lancement de cette opération, elle tient désormais une place essentielle dans cette fête de la musique classique.

Vu le succès remporté auprès du public, M. VICTOR note qu'il s'agit d'une opportunité pour l'Ecole Départementale de se faire mieux connaître, d'expliquer son fonctionnement et son cursus et de gagner de nouveaux élèves en tenant un stand d'information à Acropolis. M. ROCHETTE confirme qu'il est prévu à cet effet un forum réservé aux écoles et conservatoires.

M. THAON remercie le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, M. Eric CIOTTI, et l'ensemble des membres présents pour leur investissement et leur soutien financier à la structure.

Aucun autre sujet n'étant soulevé, le Président déclare la séance close.

Fait à Nice, le 21/09/2009

Le Président,  
Jean THAON  
Conseiller Général

